

**BAPE – PROJET DE PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU****RÉPONSES AUX QUESTIONS ADDITIONNELLES  
QUATRIÈME SÉRIE (DQ32)**

**Question 1 : En référence à la réponse de Transports Canada (DQ10.1), est-ce qu'à votre connaissance, des radars permettant de détecter la présence d'oiseaux et d'arrêter momentanément des éoliennes à certains moments afin de réduire leur mortalité sont utilisés au Québec ou ailleurs dans le monde? Est-ce que l'efficacité de ce type d'équipement a été démontrée? S'agit-il d'une mesure d'atténuation qui pourrait être pertinente pour concilier la protection des paysages nocturnes et la faune ailée dans un projet de parc éolien comme celui de Nicolas-Riou?**

**Réponse :**

- 1) Une compagnie américaine qui produit des émetteurs qui fonctionnent au moyen de la technologie cellulaire travaille présentement à la mise au point d'un mécanisme qui pourrait agir de la sorte. Ce n'est pas encore au point, et ça impliquerait que les oiseaux considérés à risque (par exemple : nichant à proximité) soient capturés et munis de ces émetteurs. Ça ne permettrait la détection que des oiseaux marqués. La méthodologie serait utile pour avertir les opérateurs de l'approche d'un oiseau marqué, mais tous les oiseaux non marqués seraient encore vulnérables au risque de collision.
- 2) Ceux qui utilisent vraiment la technologie des radars pour détecter les oiseaux et gérer l'opération des turbines détectent des « nuages » et ne peuvent dire s'il s'agit de plusieurs gros oiseaux ou d'un nuage de petits oiseaux ou encore même de chiroptères. L'utilisation des radars pour stopper les éoliennes est pratiquée uniquement dans des régions où il y a des migrations massives concentrées dans un étroit couloir de migration (comme dans le sud du Mexique et possiblement en Espagne au détroit de Gibraltar), où la grosseur des nuages détectés permet d'être certain qu'il s'agit d'une masse d'oiseaux importante. Mais on parle ici de plusieurs milliers d'oiseaux qui arrivent simultanément. Environnement Canada s'était équipé d'un type de radar mobile pour expérimenter cette approche au Québec. Les diminutions de budget ont entraîné l'abandon du projet.

Afin de répondre à vos questions, nous avons utilisé une zone d'analyse du TNO de Boisbouscache de 17 040 ha, dont 16 068 ha sont classifiés comme « superficie forestière productive ». (Autrement dit, 972 ha sont des superficies non forestières comme les plans d'eau, les aulnaies, les dénudés, etc.)

**Question 2 : Y a-t-il une unité d'aménagement forestier qui couvre le TNO Lac-Boisbouscache?**

**Réponse :**

Oui, l'unité d'aménagement 011-52.

**Question 3 : Dans l'état actuel de la forêt de ce TNO, quand prévoit-on y faire de nouvelles coupes et sur quelles superficies?**

**Réponse :**

Le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2013-2018 de l'unité d'aménagement 011-52 prévoit la récolte de 825 ha en coupe de régénération dans la zone d'analyse. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a procédé à l'inventaire d'intervention d'une bonne partie de ces superficies. Au total, les employés du MFFP ont planifié 465 ha en coupe de régénération à court terme dans cette zone. Ces superficies ont fait l'objet de prescriptions et font partie de la banque de secteurs d'intervention disponibles aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) pour leur programmation annuelle 2016-2017. Cependant, en raison du projet éolien sur cette zone, il a été proposé par les BGA à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 011-51 et 011-52 que ces secteurs soient l'objet d'une récolte subséquemment à la construction du réseau routier aménagé pour la construction et l'opérationnalisation du parc éolien. Pour le MFFP, cette décision est justifiée et permettra de minimiser la perte de superficies forestières productives qu'engendrent les chemins forestiers; cela permettra d'éviter la construction de deux réseaux routiers en parallèle.

**Question 4 : Donner un historique de l'exploitation forestière dans ce territoire et de son étendue.**

**Réponse :**

L'analyse de cette zone, avec l'indicateur que les membres des TGIRT de la région se sont dotés pour la qualité de l'habitat original (mise à jour de l'âge des peuplements au 1<sup>er</sup> avril 2013), montre qu'il y a 4 925 ha en peuplements de 0 à 20 ans, soit une proportion de 31 % du territoire considérée comme de jeunes forêts. De cette superficie, seulement 1 276 ha ont fait l'objet de plantations. Nous avons donc environ 75 % des superficies récoltées en coupe de régénération dont la régénération est composée essentiellement de régénération naturelle.

Manon Perreault, biologiste, DGfO-01  
Jérôme Doucet-Caron, biologiste, DGfA-01  
2015-12-07